



DELIBERATION n°2024/058

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est assemblé en salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

SECRETAIRE DE SEANCE : Adèle ALBERT-ETIENNE

QUESTION N°302

OBJET : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA LOCATION DE LONGUE DUREE DES DEUX CARS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise, Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Evelyne LARGENTON, M. Johann ROS, Mme Oriane SIMON, M. Philippe VONMEURS, Mme Isabelle PAILLASSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI à compter du point 001, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Adjoint au Maire, M. Jean-René MARTEL, M. Gérard PIPAT, Mme Adèle ALBERT ETIENNE, M. Benoît VINCENT, Mme Chantal FIALIP, Mme Marie-Annick DE WIT, M. Serge FICHERA, Mme Pascale STELLA, Mme Véronique GILLIER, M. Jean-Pierre LE MAGUET, Mme Nadia CANTOU, Mme Pascale GABARD, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Fatima MOUSSI, jusqu'au point n° 4.
M. Philippe BONNEYRAT a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Mounir BAYACH a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ,
M. Djibril KOITA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Lucy MEUNIER a donné pouvoir à M. Johann ROS,
Mme Cécile JOBIN a donné pouvoir à Mme Nelly LEON.

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 MARS 2024**QUESTION N° 302**

OBJET : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIF A LA LOCATION DE LONGUE DUREE DE DEUX CARS

RAPPORTEUR : GERARD PIPAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 6°, et L.2122-21-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2111-1, L.2124-2 et R.2121-2,

Considérant les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,

Considérant que le marché actuel passé avec la société MAN TRUCKS dans le cadre de la location d'un autocar de 60 places arrive à échéance en septembre prochain.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir, dès à présent, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, à publication européenne, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2121-2 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché en question sera divisé en deux lots distincts avec un périmètre pour chaque lot bien défini :

Lot 1 : « location d'un autocar de 58 places » ;

Lot 2 : « location d'un autocar de 64 places ».

Considérant que le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire du lot considéré une durée de cinq (5) ans fermes.

Considérant que pour rappel, la négociation n'est pas autorisée dans le cadre de cette procédure,

Cette question a été examinée en commission des affaires techniques du 26 mars 2024.

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les deux lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Délibération du Conseil municipal du 27 mars 2024

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIF A LA LOCATION DE LONGUE DUREE DE DEUX CARS
Le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503667-20240327-Q302DB2024-058-DE
Date de réception en préfecture: 02/04/2024

ADOpte A l'Unanimité (35 voix pour)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signés au registre.
Pour extrait conforme,

<p>Adèle ALBERT-ETIENNE Conseillère municipale déléguée, Secrétaire de séance</p> 	<p>Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise</p> 
---	--

Délibération du Conseil municipal du 27 mars 2024

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE RELATIF A LA LOCATION LO

Le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Asusé de réception en préfecture
095-219503067-20240327-Q302DB2024-058-DE
Date de réception en préfecture: 02/04/2024